RENAULT TRUCKS

ATTESTATION DE VERIFICATION DU SYSTEME DE LIMITATION DE VITESSE D'UN VEHICULE

N°

Annexe 8 conforme à la directive CEE 2001/11/CE, arrêté du 23 décembre 2002

Echéance de validité de la présente attestation (1) : 20/04/2027

Je soussigné : GUILLERME JULIEN

- station agréée par le constructeur :

- adresse : 41 Avenue Paul Duplaa 56000 Vannes

- vérificateur : GUILLERME JULIEN

atteste que le système de limitation ou le limitateur de vitesse du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation ou du limitateur : 90 km/h

- Véhicule : D12 MED P4X2 210E6 GH-302-AQ

- Marque : RENAULT

- Type : 40J2056

- N° de série (N° VIN) VF6 | 40J | 5666 | NB019337

Fait le : 21/04/2026

Lieu : VANNES

Code du plombage :

Signature du vérificateur :

(1) Date attestation + 1 an : 21/04/2026 au 20/04/2027

00 269 006